AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INFRASTRUCTURE A CLES PUBLIQUES (PKI)

Pays : République du Bénin

Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ

Référence : BJ-WURI-BENIN-459403-CS-CQS du 22/1/2025

Intitulé de la Mission : AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INFRASTRUCTURE A CLES PUBLIQUES (PKI)

N° de référence : N° BJ-WURI - BENIN-459403-CS-CQS du 22/01/2025

1- Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

2- La mission du cabinet vise, de façon générale, à reconstruire l'autorité de certification gouvernementale (Gov CAI) et mettre en place deux nouvelles autorités de certifications, notamment, une autorité de certification racine (ECC Root CA) et la reconstruction du Gouv CAI pour prendre en charge le cachet électronique visible (CEV) et la délivrance des certificats d'authentification dans le portefeuille numérique ; et la mise en place d'une autorité de certification émettrice (ECC e-ID Self-signed issuing CA) pour délivrer les certificats de signature d'ID numérique aux autorités émetteurs de titres d'identités fondamental ou fonctionnels.

De façon spécifique, il s'agira de :

- améliorer la qualité de la carte fID pour être basée sur un QR Code signé numériquement (CEV) de sorte qu'il réponde aux exigences de standard international (W3C-VC) pour garantir une meilleure interopérabilité régionale;
- mettre en place une nouvelle Autorité de Certification Racine (ECC Root CA), l'intégrer avec le HSM et LDAP existant et établir la certification croisée entre l'AC Racine (RSA Root CA) existant et la nouvelle ECC Root CA ;
- mettre en place une Autorité de certification émettrice (ECC CA Auto-signé) conformément aux spécifications de la norme ISO 18013-5 et l'intégrer avec le HSM et LDAP existant ;
- reconstruire l'autorité de certification émettrice gouvernementale (Gov CAI) existant en ECC Gov CAI subordonné de l'ECC Root CA et l'intégrer avec le HSM et LDAP existant ;
- mettre en place une nouvelle Autorité d'enregistrement (Service d'Administration, RESP API (CA Gateway) et un Agent client PKI) pour les nouvelles Autorités de Certifications.
- reconfigurer et mettre à jour les serveurs PKI existants pour intégrer les nouvelles Autorités de Certification ECC :
    - Serveur OCSP
    - Serveur TSA
    - HTTP-CRL servers
- mettre à niveau le moteur de signature à distance (anciennement TrustedX) :
    - autoriser l'utilisation de la dernière version CA Gateway
    - fournir des capacités de signature aux utilisateurs du portefeuille d'identification numérique (Digital ID Wallet) basé sur les certificats numériques de signature à distance (Server Identities) délivrés par l'ECC Gov CAI.

- fournir des capacités d'authentification aux utilisateurs du portefeuille d'identification numérique (Digital ID Wallet) en fédérant l'authentification à un IdP externe mettant en œuvre le protocole OIDC (DPS).
- configurer les nouvelles politiques et règles eSeal pour les nouveaux certificats ECC Gov CA I.

- établir et exécuter les procédures de cérémonie de génération de clés (KGC) formelle de l'autorité de certification ECC CA Auto-signé (ISO 18013-5 mdoc), ECC Root CA et ECC Gov CA ;
- mettre en place une solution de gestion des HSM en réseau ;
- élaborer et exécuter un plan de test d'acceptation des ACs mises en place
- Concevoir l'architecture des nouvelles Autorités de certification ECC ;
- mettre à jour les architectures Gouv CA existantes
- mettre à jour les politiques de certifications du Gov CA (CP, CPS et RPS) existantes
- mettre à jour les politiques de certifications du Root CA (CP et CPS) existantes
- mettre à jour le DR plan pour prendre en compte l'infrastructure mise à jour ;
- éffectuer un transfert de compétences à l'équipe chargée de l'exploitation de la PKI nationale.

3- La mission de renforcement du système national d'infrastructure a clés publiques (PKI) devra être réalisée dans un délai de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.

4- Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les consultants (cabinets/firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.

5- A ce titre, les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;

- Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
- Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution / et toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-avant indiquées ne sera pas prise en compte).

6- Les consultants (Cabinets ou groupements de Cabinets) seront sélectionnés par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) décrite au paragraphe 7.3 du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de septembre 2023. **A l'issue de l'évaluation des références, le nombre de cabinets/groupements de cabinets à présélectionner, sera au moins cinq (05) et au plus huit (08) conformément au paragraphe 7.17 du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de septembre 2023.**

7- L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.

8- Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.

9- Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INFRASTRUCTURE A CLES PUBLIQUES (PKI)** » doivent être déposées ou transmis par courriel au plus tard le ..20/02/... **2025 à 10 heures 00 minute** (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email contact@wuri-benin.org

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le ..23/02/.... 2025 à 10 **heures 30 minute** (heure de Cotonou).

10-Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN** ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : contact@wuri-benin.org tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

11- Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
1	**Qualifications générales du consultant**	**25**
1.1	Le Prestataire doit être un cabinet ou une entreprise régulièrement constituée et spécialisé dans le domaine de l'édition de solutions de PKI, justifié par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce.	15
1.2	Être un cabinet disposant d'au moins cinq (05) ans d'expériences générales dans la fourniture des solutions de sécurité numérique.	10
2	**Expériences spécifiques du Consultant**	**75**
2.1	Avoir conduit l'exécution d'au moins trois (3) projets similaires de projets de mise en place d'une PKI nationale (PKI X.509 et PKI eMRTD) dont au moins un en Afrique.	25x3= 75

NB :

- **En cas de groupement ou partenariat, au moins un des cabinets partenaires doit être spécialisé dans le domaine de l'édition de solutions de PKI ;**
- **En cas d'égalité du nombre total de points, le cabinet ou groupement de cabinets ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

Cotonou, le 23 JAN 2025

Le Coordonnateur National

Dr Jean AHOLOU
Coordonnateur National du projet